

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

AMENDEMENT

N° AC66

présenté par

M. Gérard, M. Claireaux, Mme Sage, M. Serva, Mme Atger, M. Lénaïck Adam, Mme Ali,
Mme Panonacle, Mme Françoise Dumas, Mme Benin, Mme Vanceunebrock, Mme Rilhac,
Mme Brulebois, Mme Janvier, M. Vignal, M. Kerlogot, M. Kokouendo, Mme Bagarry,
Mme Rossi, M. Simian, Mme Michel-Brassart, M. Julien-Lafferrière, Mme Maud Petit, M. Barbier,
Mme Mörch et Mme Parmentier-Lecocq

ARTICLE 13 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.